

Protection sanitaire d'un verger en Agriculture Biologique

Objectifs

Connaître les clés d'une bonne protection sanitaire du verger en AB

Contenu

1 jour en salle et visite d'un verger en AB. Possibilité de convertir les périodes en salle en ateliers à distance via visioconférence.

Vendredi 4 décembre | Protection sanitaire du verger :

- Principaux bio-agresseurs
- Méthodes de protection directes et indirectes des principaux bio-agresseurs
- Présentation de résultats d'expérimentations locales (GRAB)
- Raisonnement de la protection
- Visite d'un verger en AB ; analyse de la stratégie de protection sanitaire

La formation concerne toutes les espèces fruitières et pourra être adaptée selon les souhaits des participants.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 150/jour€

Non adhérent 150/jour€

Non agricole 150/jour€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les agriculteur(trices) pris en charge par VIVEA mais réservation de 50 € à l'ordre d'Agribiovar à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription. 150€/jour pour les participant(e)s non- éligibles* aux fonds VIVEA et pour les sala

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340

CANNET DES MAURES

Tel. 04 94 73 24 83

www.bio-provence.org

Taux de satisfaction : %

Repas du midi tiré du sac



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

04 déc 2020

83340

09:00 - 17:00

Gilles LIBOUREL (GRAB), Chargé d'expérimentations et arboriculteur